

Décision

Générale

colonial

## Décision n° n° 799 .n° 749 rendant applicable à tous les auxiliaires les dispositions des décisions des 17 mars, 30 mai et 7 juillet 1938

n° 749

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
8 août 1938

Numéro JO  
n° 8 du 31/08/1938

Date du numéro  
31 août 1938

### VISAS

Le Gouverneur p. 1 de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 15 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** la décision 271 du 17 mars 1936 fixant la situation et les salaires du personnel auxiliaire des bureaux et les décisions n° 536 et 708 des 30 mai et 7 juillet 1938 qui l'ont modifiée,

### TEXTE INTÉGRAL

Art, 1. — Sont rendues applicables à tous les auxiliaires européens et indigènes en service dans l'administration les dispositions de la décision n° 271 du 17 mars 1938 fixant la situation et les salaires du personnel auxiliaire des bureaux modifiées par les décisions n° 556 et 708 des 30 mai Et 7 juillet 1938 Ar 2 —: La présente 'decision sera enregistrée et publiée au Journal officiel de la colonie.